

"Nique la France" enfin poursuivi en justice !

écrit par Christine Tasin | 15 mars 2013



Bravo et merci à l'Agrif d'avoir tenu bon. L'auteur du livre et celui de la chanson haineuses seront [jugés](#).

On se souvient du scandale lors de la sortie du livre. Pourtant aucune association anti-raciste, aucune association de défense de notre pays n'avait demandé un référé pour faire interdire ce livre.

J'avais écrit, en mai 2010, un [article](#) *Et si moi j'écrivais un livre intitulé « Nique l'Algérie » ?* afin de montrer le système (déjà !) des deux poids-deux mesures de notre pays. Le mien aurait forcément fait l'objet de demandes de référés pour l'interdire et j'aurais, forcément, été poursuivie en justice pour racisme, colonialisme et tout ce que l'on connaît sur le bout des doigts. Mais pour Nique la France... rien.

Seule l'Agrif est parvenue, après deux ans d'enquête du procureur, à obtenir qu'on ne laisse pas impunie une telle ignominie.

Plus que deux ans, et *Résistance républicaine* aura la possibilité, à son tour, de poursuivre en justice tous ceux qui s'attaquent à la France et à la République (il faut 5 ans

d'existence pour pouvoir le faire). Il y a du boulot et nos avocats vont devoir se consacrer à Résistance républicaine à plein temps, si notre association s'est suffisamment développée pour avoir les moyens financiers de ses ambitions bien sûr !

Christine Tasin